

**ASSOCIATION**  
**MAINS LIBRES**

**Compte-rendu Réunion adhérents**  
**Mercredi 25 février 2015**

L'objet de cette réunion entre adhérents de l'association Mains Libres était principalement de faire le point sur le règlement intérieur afin d'en rappeler quelques points essentiels mais aussi de faire évoluer certains éléments en prévision de l'assemblée générale du 11 avril.

Catherine Simonnet, Vice-présidente de l'association, a parcouru les principaux points du règlement intérieur à rappeler et/ou à faire évoluer. La réunion a aussi été l'occasion de donner quelques informations pratiques concernant les locaux aux adhérents.

**Point 1 « I- 2) Sécurité »**

Supprimer « *ainsi que le responsable du stand équitable* » (3ème ligne du 3ème paragraphe)

**Point 2 « I-3) Règles de comportement »**

Suite aux récents et nombreux incidents entre usagers concernant l'usage de la langue anglaise ainsi que les différentes origines des usagers, les participants à la réunion ont discuté de la manière d'enrayer ces tensions et d'interdire tous propos racistes au sein de la bagagerie. Le règlement intérieur que chaque usager s'est engagé à respecter en adhérant à Mains Libres précise : « *Sont rigoureusement interdits :...les propos discriminants, sexistes, racistes...* » « *Le non respect du règlement intérieur peut entraîner l'exclusion partielle ou totale de la bagagerie ou de l'association ou toute autre sanction, sur décision du CA.* »

Il a été convenu de faire mention dans le règlement intérieur des éventuelles sanctions qui seront appliquées envers les usagers qui auront tenu des propos discriminants ou racistes au sein de la bagagerie. Les récents incidents à ce sujet sont jugés inacceptables et les participants à la réunion ont tous rappelé l'importance du respect de l'autre.

**Pour rappel, la bagagerie accueille les SDF suivis par une association partenaire quelque soit leur origine, leur nationalité, leur langue ou leur orientation religieuse :** « *La bagagerie est ouverte sans discrimination à toute personne sans domicile fixe qui répond aux critères d'admission...* »

Ceci pour des raisons éthiques mais aussi parce que cela fait partie du contrat signé avec la Ville de Paris. La bagagerie ne peut et ne veut pas effectuer une sélection des candidatures d'usagers en fonction de leur origine ou tout autre critère discriminant. Tous les usagers doivent donc prendre en compte cet élément et respecter les autres usagers sans conditions.

Aucun propos discriminant ou raciste ne saurait être toléré au sein de la bagagerie.

**Point 3 « II- 6) Attribution du casier »**

Après le rappel de l'usage et de l'objectif des cartes d'usagers, il a été convenu par tous les participants à la réunion de rétablir l'attribution de ces cartes à tous les usagers. Cette carte présentera le nom, le numéro de casier et la photo de chaque usager afin de pouvoir les identifier.

**Point 4 « II- 7) Contenu des casiers »**

Suite aux diverses remarques des usagers concernant les problèmes de rangement et de débordement de certains casiers, il est rappelé que « *chaque usager a le droit d'accéder à son casier une fois par mois* » selon la procédure du règlement et peut ainsi le ranger comme il le souhaite.

Pour garantir le bon fonctionnement de la bagagerie, la question du débordement des casiers sera également ajoutée à l'ordre du jour de chaque Conseil d'administration afin de faire un point mensuel sur l'état des casiers et inviter les usagers dont le casier « déborde » à venir trier leurs affaires.

#### **Point 5 « II- 8) Fréquentation »**

Les anciens usagers qui ont rendu leur casier « selon les règles », c'est-à-dire sans se faire relancer et en remplissant la fiche de restitution du casier, ont le droit de reprendre un casier à tout moment s'ils se retrouvent à nouveau dans la rue. Mais ce n'est pas le cas des anciens usagers qui ont été exclus ou dont le casier a dû être repris. Pour permettre aux bénévoles de savoir ce qu'ils doivent faire concernant les anciens usagers qui reviennent, un classeur « anciens usagers » a été élaboré. Chaque fiche indique si l'ancien usager peut disposer d'un casier dès l'instant qu'il se présente ou s'il doit faire des démarches auprès des associations partenaires. Les anciens usagers ayant été exclus sont signalés et ne peuvent entrer à la bagagerie.

#### **Point 6 « IV- 17) Planning des permanences »**

Il est rappelé que l'accueil est assuré par 3 bénévoles par permanence (un à l'étage et deux en bas) qui peuvent se relayer.

La configuration des locaux sur deux étages impose la présence de deux bénévoles au rez de chaussée pour garantir la sécurité de la bagagerie.

#### **Point 7 « IV- 18) Application du règlement intérieur »**

Il est rappelé aux bénévoles la nécessité de feuilleter l'agenda afin de prendre connaissance des incidents survenus depuis leur dernière permanence.

Tout incident doit être noté sur l'agenda. Les bénévoles s'entendent pour rédiger la note et donner des explications plus détaillées sur le cahier si nécessaire. Il est souhaitable de « doubler » l'information par un mail.

#### **Point 8 « IV- 21) Sécurité »**

Il est rappelé que la porte de la salle des casiers ne peut pas être fermée au-delà de 9h le matin et de 22h le soir. Par sécurité, il faut donc la fermer à 8h55 et à 21h55. En cas d'oubli, il faut absolument appeler quelqu'un qui dispose d'un badge 24/24 afin qu'il procède à la fermeture. Une affichette sera apposée sur la porte avec les numéros de téléphone des personnes détenant un badge 24/24

#### **Point 9 : participation aux permanences et autres tâches bénévoles.**

Pour clore la réunion, le préambule du règlement intérieur est rappelé : « Tous les membres de Mains libres, qu'ils soient usagers ou bénévoles, contribuent au bon fonctionnement de la bagagerie ». Il est important que tous les usagers participent aux activités qui permettent le fonctionnement de la bagagerie : permanences, grand ménage...selon leurs possibilités. L'implication de chacun dans ces activités garantit la pérennité de la bagagerie.

**Point 10 : Rappel du cours de français proposé par Renée Zantar le mardi de 18h à 20h.** Les usagers intéressés par ces cours doivent s'inscrire sur la feuille affichée au 1er étage de la bagagerie.

Renée Zantar va également traduire le règlement intérieur en anglais.

**Point 11 : Actuellement, 2 places sont vacantes dans le collège SDF du CA.** Merci aux personnes intéressées de se faire connaître auprès de Laurent, Catherine ou Justine avant

le prochain CA (11 mars). Elles pourront être cooptées en début de réunion pour participer à la suite du CA.

Aucun autre point à discuter n'a été soulevé par les participants à la réunion.

## Calendrier des prochains RDV

<b>28 février 2015</b>	Grand ménage de la bagagerie - 9h-11h	Tous les volontaires sont conviés
<b>11 mars 2015</b>	Conseil d'administration - 18h-20h	1ère partie : membres du CA 2ème partie : tous les adhérents
<b>23 mars 2015</b>	Réunion de présentation détaillée des comptes 2014 et de préparation du budget 2015, en préparation de l'AG - 18h-19h30	Réunion ouverte à tous
<b>8 avril 2015</b>	Conseil d'administration - 18h-20h	1ère partie : membres du CA 2ème partie : tous les adhérents
<b>11 avril 2015</b>	Assemblée générale avec bilan moral et financier de 2014 et élections du conseil d'administration - 9h-11h30	Réunion ouverte à tous Réunion suivie d'un buffet